

**Secrétaire de séance :** Géraldine COULAUD

**Présents :** Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Géraldine COULAUD Adjointe, Adjoint, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe, Mr Thibaut ELAPHOS, Mr Jérôme BONNET, Mr Jérôme FOURNIER, Mme Sandra BOUCHARD, Mme Liliane CANDY, Mme Françoise BOUDIER Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Mr Christian BERNARD et Mr Nicolas TRUPHEME

**Procurations :** Mr Nicolas TRUPHEME a donné procuration à M. Florent MARTIN

La séance est ouverte à 18 heures 30

### **1/Signature de la Convention Territoriale Globale avec les CAF 04-05 et 26**

M. le Maire explique à l'assemblée la possibilité de signer une Convention Territoriale Globale avec les CAF 04-05 et 26 ayant pour but de diagnostiquer les besoins et mettre en place des plans d'actions des CAF sur la période de 2022 à 2025.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **2/ Attributions de subventions à deux nouvelles associations**

M. le Maire explique à l'assemblée que deux associations sollicitent l'aide de la commune à savoir :

- L'Amicale des Laragnais bleus de Laragne-Montéglin pour 400 €
- L'association Sports et Loisirs d'Upaix pour 500 €

Les aides financières sont votées pour ces montants et seront mandatées rapidement.

**Adoptées à l'unanimité**

### **3/ Convention pour la réalisation de prestations administratives et juridiques par le service juridique de la commune de Val Buëch-Méouge**

M. le Maire propose à l'assemblée l'adhésion à la convention pour la réalisation de prestations administratives et juridiques par le service juridique de la commune de Val Buëch-Méouge, afin d'obtenir des réponses aux questions foncières, juridiques et autres nécessitant des recherches approfondies. Le coût de ce service est de cinquante euros de l'heure tout compris.

**Adopté à l'unanimité**

### **4/ Vente du Lot n° 7 «Hameau de la Clorisse »**

Le lot n° 7 d'une contenance de 540 m2 est vendu au prix de 35 100 € TTC.

**Adopté à l'unanimité**

### **5/ Remboursement par Chèque Déjeuner 2021**

Suite à une ristourne, le Groupe Chèque Déjeuner rembourse la somme de 66.39 €.

**Adopté à l'unanimité**

### **6/Rénovation des trois installations de pompage d'eau potable**

M. le Maire présente l'AVP des travaux de rénovation de trois installations de pompage d'eau potable (Fontaillaud, Fontlebeau et Le Village) évalué à 142 769 € HT. Il sollicite l'Agence de l'eau (50%) et le Département (30%) pour ces rénovations.

**Adopté à l'unanimité**

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire, Florent MARTIN

